CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche Service Développement des Grands Projets 10214

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. HENRI PONS

OBJET : Plan Mobilité : Convention d'études portant sur deux avant-projets de voies réservées aux transports collectifs sur l'A50 et l'A7 et l'élaboration d'un schéma directeur des stations d'avitaillement de cars en GNV.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'aménagement des voies bus sur autoroutes est l'une des pistes privilégiées en matière d'amélioration de la performance des transports publics interurbains. La volonté de développer ce type d'aménagements a été confirmée par la convention spécifique d'application du CPER 2015-2020. Cette dernière prévoit un programme de réalisation à hauteur de 30 M€ dont le financement est réparti à parts égales (25%) entre l'Etat, la Région, le Département et la Métropole.

Une première opération, dans ce cadre, a été approuvée par votre délibération n°69 du 21 octobre 2016, soit des travaux pour la réalisation d'un couloir bus de 3 km sur l'autoroute A51 à Plan de Campagne.

Le coût de cette opération s'élevait à 2,9 M€et la part du Département à 730 000 €

Par votre délibération n°78 du 17 octobre 2017, trois autres opérations ont été approuvées : travaux pour réalisation d'un couloir bus de 1,5 Km sur l'A51 à Plan de Campagne, et deux études visant à la réalisation d'une voie bus sur l'autoroute A7 entre Vitrolles et Marseille, d'une part, et la terminaison de l'autoroute A7 à Marseille, d'autre part. Le coût total de ces opérations s'élevait à 3 M€et la part du Département à 750 000 €

Les partenaires sont maintenant sollicités en vue du cofinancement de trois nouvelles opérations :

- Étude d'Avant-Projet pour la création d'une Voie Réservée aux Transports Collectifs (VRTC) dans les deux sens sur l'autoroute A7 entre le convergent A7/A51 et l'échangeur St-Antoine.
 - La durée de cette étude est estimée à 18 mois, son coût à 400 000 € La part sollicitée du Département s'élève à 100 000 €
- Étude d'Avant-Projet et Projet pour la création d'une VRTC dans les deux sens sur l'autoroute A50 entre l'échangeur Florian et la partie terminale dans Marseille.
 - La durée de cette étude est estimée à 12 mois et son coût à 150 000 €TTC. La part sollicitée du Département s'élève à 37 500 €
- Étude visant à élaborer un Schéma Directeur Métropolitain des stations GNV (gaz naturel de ville) à destination des véhicules circulant sur VRTC.

Cette dernière vise à élaborer un schéma directeur des stations GNV nécessaires pour avitailler les véhicules des flottes de bus et cars de la Métropole et de la Région qui circuleront notamment sur les voies dédiées des autoroutes sur le territoire de la Métropole. Cette étude comprendra un diagnostic et une analyse des besoins et des prospectives au regard des corridors supportant des VRTC, ainsi qu'un schéma directeur des stations d'avitaillement GNV pour satisfaire les besoins identifiés.

La durée de cette étude est estimée à 12 mois et son coût à 100 000 € La participation sollicitée du Département s'élève à 25 000 €

Les participations du Département à hauteur de 25% pour ces trois opérations, sous maîtrise d'ouvrage Etat, sont conformes à la clé de financement retenue dans le cadre de la convention spécifique d'application du CPER 2015-2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL